



ASSOCIATION
Joseph Sauvy

Un accompagnement pour l'avenir

PÔLE ADULTE

MAS L'ORRI

Route de Clara
66500 PRADES

FICHE DE POSTE

Educateur Spécialisé - Coordinateur

Dans le respect de la Convention Collective des Etablissements et Services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, et conformément à l'annexe 10, relative aux personnels non cadres des établissements et services pour personnes handicapées adultes.

Conformément aux dispositions du Code du Travail.

Conformément au décret 2007-899 du 15 mai 2007 portant réforme du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Conformément au décret 2009-322 du 26 mars 2009 désignant l'éducateur spécialisé comme profession devant travailler au sein des Maisons d'Accueil Spécialisée

Dans le respect du projet d'établissement,

Un cadre de travail :

L'EDUCATEUR SPECIALISE - COORDINATEUR :

- Est rattaché à l'équipe éducative et agit dans le cadre des missions générales de la MAS L'ORRI définie dans le projet d'établissement.

- Apporte son soutien à l'ensemble de l'équipe par sa connaissance et sa formation initiale polyvalente dans un champ de l'écoute, de l'observation et de l'intervention sociale.
- L'éducateur spécialisé - coordinateur participe à l'analyse de son référentiel métier afin de l'inscrire dans un cadre institutionnel voulu par le projet d'établissement.
- Il participe à l'amélioration de ses pratiques, il peut participer à des groupes de travail visant à une amélioration collective de la prise des charges des résidents
- Educateur spécialisé tire les bases de ses missions dans le référentiel métier « éducateurs spécialisés ».

Des missions :

I - ACCOMPAGNEMENT DES RESIDANTS

1. Encadrement et animation

Le Coordinateur d'unité, en lien avec l'ensemble des professionnels accompagne les résidents dans des missions d'encadrement éducatif par :

- Un suivi et un accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne et particulièrement :
 - Le maintien des acquis et le soutien aux dépendances
 - La relation aux autres et le maintien de ce lien
 - L'observation.
 - Le développement des potentialités et au besoin l'accompagnement des régressions.
 - L'apprentissage des repères.
- Participe au moyen d'activités d'aide, de soutien et d'actions éducatives individualisées ou en petits groupes, à soutenir le bien-être et prévenir la maltraitance, l'isolement, la dépression...
- Propose, organise, participe et planifie, pour l'ensemble des résidents, les activités et les animations concourant au bien être, à l'ouverture et à la citoyenneté.

2. Faciliter et permettre la transversalité institutionnelle :

L'éducateur spécialisé en lien avec les moniteurs éducateurs, et au besoin avec le soutien de l'équipe de direction met en œuvre des actions ou participe par tous moyens à la globalité de la réponse institutionnelle par :

- La planification des activités dans et hors l'institution
 - Impact des activités sur l'organisation institutionnelle (planification des repas, disponibilité des véhicules, autres éléments logistiques, ...)
 - Lien avec le secrétariat (information aux familles le cas échéant, suivi des fichiers repas, ...).
- La vérification de la cohérence entre le projet du résident et les soins inhérents à la dépendance en lien avec l'équipe paramédicale
 - Vérifier s'il n'y a pas de rendez-vous médical
 - Vérifier la compatibilité entre l'état de sortie et les activités proposées, ...
- Soutien à la fonction de coordinateur d'unité de vie, fonction exercée par des moniteurs éducateurs :
 - Aide et soutien à la référence des projets personnalisés
 - Evaluation des activités et des effets sur les projets personnalisés
- Lien avec les équipes de nuits sur les axes de travail des projets d'accompagnements personnalisés et leur continuité.

- Il alerte le cas échéant le chef de service ou le directeur des incohérences horaires dans les actions proposées. Il n'a pas d'autorité hiérarchique et à ce titre ne peut pas modifier un horaire de travail. Les propositions qu'il peut faire sont soumises à validation d'un cadre de direction.

3. Faciliter les liens extérieurs et partenariats

- Assure le lien avec l'ensemble des partenaires des loisirs et de la culture œuvrant en qualité de moyens extérieurs pour l'atteinte des objectifs fixés aux projets.
- S'assure de la cohérence des actions proposées avec le projet d'établissement, et en particulier des actions proposées à des adultes, citoyens de droit.
- Fait les bilans d'activités en lien avec ceux en charge de les animer, propose des ajustements et des perspectives d'amélioration
- Propose des actions et activités visant à soutenir l'intégration des résidents dans leur environnement et leur territoire de vie.

4. Préparation et réunions :

- Pour mener ces missions, l'éducateur spécialisé devra :
 - Participer à toutes les réunions des deux équipes qu'il coordonne directement et les animer sur les temps en autonomie :
 - Rendre compte des éléments de ces réunions et informer des décisions prises en cas d'absence d'un membre de l'unité de vie
 - Rendre compte des décisions prises et impliquant l'ensemble des acteurs institutionnel.
 - Participer, comme l'ensemble de l'équipe éducative aux réunions préparatoires et de synthèse des unités de vie qu'il coordonne.
 - Participer aux entretiens et rencontres avec les familles et partenaires du parcours des résidents accueillis dans les unités qu'il coordonne.
 - Participer à un temps auprès des autres équipes à des fins d'information et de communication transversale.
 - Participer et animer des réunions de coordinateur pour permettre et faciliter la transversalité des actions institutionnelles
 - Participer à des groupes de travail et/ou comité de pilotage visant à évaluer les actions et proposer des améliorations aux accompagnements.

5. Soutien à la référence de projet :

En soutien des AMP et Aides-Soignants qui assurent la référence de projet l'éducateur spécialisé facilite l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet

des résidents des unités de vie qu'il coordonne. Ce soutien à la référence de projet se décline en quatre fonctions :

- Fonction information :
 - Il aide le référent de projet à renseigner les outils d'aide à l'élaboration (référentiel d'observation, fiche projet, notes de suivi...) en fonction des informations reçues.
 - Avec le référent de projet, il transmet les informations reçues à l'ensemble de l'équipe.
 - Il transmet les observations des différents acteurs (internes et externes) dans le cadre des préparations de synthèses.

- Fonction animation :
 - Il participe aux rencontres de présentation du projet et aide à favoriser l'expression des attentes.
 - Tout en soutenant la proximité entre résidents et membres de l'équipe, il aide aux enjeux de la relation d'accompagnement partagé en lieu et place d'une relation exclusive, trop distanciée ou au contraire trop fusionnelle.
 - Il soutient le référent dans sa fonction de veille et de mise en œuvre du projet et des réajustements.

- Fonction coordination :
 - Il fait un point régulier avec les référents, l'équipe paramédicale et les fonctions supports sur l'avancée des projets.
 - Il fait un point régulier avec les autres coordinateurs pour la mise en œuvre des moyens collectifs permettant d'atteindre (ou tenter de le faire) des objectifs fixés aux projets.
 - Avec le référent de projet, il peut faciliter les rencontres des autres acteurs (internes et externes) pour s'assurer du suivi du projet
 - Il aide le référent à proposer au besoin des changements.

- Fonction évaluation :
 - Il anime les réunions où un point régulier et formel se fait sur les résidents et donc sur l'avancée des projets.
 - Il aide le référent et les autres acteurs impliqués dans les projets (internes et externes), dans la mesure des écarts entre ce qui est déclaré et réalisé, l'atteinte ou non des objectifs, la mise en œuvre des moyens.
 - Il aide l'équipe et le référent à formuler et proposer au besoin des réajustements.

- Dimension transversale :

- Il aide les moniteurs éducateurs coordinateurs d'unité de vie à mettre en œuvre les projets d'accompagnement personnalisé dans une dimension institutionnelle

II ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES

- Il est l'accompagnateur terrain ou tuteur de formation des stagiaires éducateurs spécialisés.
- Il participe à l'accompagnement des autres stages, il peut aider les tuteurs des stagiaires des autres formations professionnelles dans ces fonctions.

III REPRESENTATION

Le salarié, qu'elle que soit sa fonction, représente l'institution et son projet lors des visites ou rencontre. Il a pour mission de favoriser la poursuite des partenariats, coopérations et coordinations.

IV FORMATION PERSONNELLE

Le salarié s'inscrit dans un processus de formation permanent et transpose ses acquis dans les missions générales de l'institution.

Il propose des actions innovantes concourantes aux missions générales de l'institution, qui ne seront mises en œuvre qu'après validation d'un cadre de direction.

Il s'inscrit dans une démarche de formation personnelle et professionnelle, en interne et en externe, tant dans un but de promotion individuelle que dans un but d'amélioration permanente de la qualité de prise en charge des résidents.

Il pourra être amené à suivre une formation à l'initiative de sa hiérarchie pour soutenir et améliorer des compétences inscrites dans un référentiel métier.

Une fiche de poste est évolutive et délibérément non restrictive :

La présente fiche de poste est évolutive et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Elle représente un cadre de travail de référence. Son évolution sera discutée, au besoin amendée, en lien avec la catégorie de salarié concerné et diffusée pour information aux autres membres de l'institution.

Aucun changement ou évolution n'est décidée par le salarié ou catégorie de salariés, il est soumis à l'approbation du directeur d'établissement qui peut tenir compte des propositions faites.

Pour favoriser l'esprit d'initiative, ce qui n'est pas inscrit à la fiche de poste peut être mis en œuvre par le salarié concerné, mais par celui-ci exclusivement. L'initiative revêtant un caractère personnel, le choix d'un membre d'une catégorie professionnel ne peut s'imposer aux autres.

Sur certains points, la fiche de poste ayant valeur d'ordre de mission, seul un cadre de direction peut imposer un ajout ou une modification temporaire. Tout ajout ou modification définitive entraîne une révision de la fiche de poste.

L'ensemble des fiches de poste ayant été pensé pour faciliter la cohérence institutionnelle et les liens entre les acteurs, la créativité, l'inventivité et l'initiative devront s'inscrire dans le respect des autres fonctions.

Prades, le

Le salarié
« Lu et approuvé »

Le directeur